

PROCÈS-VERBAL DE LA **SÉANCE RÉGULIÈRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE MARDI 15 AOÛT**, À 19 H 30, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FUT TRANSMIS LE JEUDI 10 AOÛT 2017.

PRÉSENTS : Mesdames les conseillères C. Homan et K. Thorstad-Cullen, ainsi que messieurs les conseillers J. Beaumont, P. Bissonnette, C. Cousineau, J-P. Grenier, A. Iermieri et D. Smith formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Morris Trudeau.

Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, ainsi que Me Jean-Denis Jacob, directeur des affaires juridiques et greffier sont également présents.

Monsieur le maire Trudeau souhaite la bienvenue aux personnes présentes ainsi qu'aux membres du conseil et, en guise de mot d'ouverture, traite des sujets ci-après indiqués :

- *Projets d'infrastructures en cours sur le territoire de la Ville, notamment en ce qui concerne la réfection de l'avenue Cartier, du boulevard Hymus, la construction ou la reconstruction de pistes cyclables et d'autres projets ;*
- *Les plus récents développements concernant le site d'entreposage illégal de BPC en bordure du boulevard Hymus ;*
- *Les résultats obtenus par la Ville, en 2016, dans l'exécution de ses programmes de collecte de matières résiduelles ;*

2017-480

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'approuver l'ordre du jour ayant été dressé en regard de la présente séance avec les modifications suivantes :

- Le sujet relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale, relativement à une extension et à des rénovations au 8, avenue Marie-Anne, inscrit au point 10.16, sera traité par le conseil après le point 10.21 ;
- Le sujet relatif à l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement PC-2818 sur la démolition d'immeubles, en ce qui concerne l'approbation d'un programme de réutilisation du sol dégagé inscrit au point 10.06 de l'ordre du jour est reporté à une prochaine séance ;
- Le sujet relatif à la résiliation d'un contrat intervenu avec « La Capitale en fête », pour la fourniture de jeux gonflables pour les années 2017 à 2019, inscrit au point 30.24, est retiré de l'ordre du jour ;

2017-481

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – RÈGLEMENT PC-2786-14-PD1

Se tient une consultation publique concernant le projet de règlement suivant :

PC-2786-14-PD1 – Règlement modifiant le Règlement de construction PC-2786 de la Ville de Pointe-Claire pour permettre la construction d'une passerelle et d'une plate-forme d'entretien en matériaux combustibles au 850, avenue Selkirk ;

À la demande de monsieur le maire Trudeau, le greffier explique la nature du projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption ;

Le greffier indique que ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

2017-482 SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – RÈGLEMENT
PC-2775-40-PD1

Se tient une consultation publique concernant le projet de règlement suivant :

PC-2775-40-PD1 - Règlement modifiant le Règlement PC-2775 sur le zonage en ce qui concerne les bâtiments et constructions temporaires sur les chantiers de construction et les boîtes de dons de vêtements ;

À la demande de monsieur le maire Trudeau, le greffier explique la nature du projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption ;

Le greffier précise que les dispositions des articles 1 et 3 de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.

2017-483 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'approuver la version française et la version anglaise du procès-verbal des séances régulières tenues le 6 juin 2017 et le 4 juillet 2017, en y apportant les changements suivants en ce qui concerne la résolution 2017-377, adoptée le 6 juin 2017 :

- En insérant les mots « ainsi que monsieur le conseiller Claude Cousineau », après les mots « conseillère Thorstad-Cullen » ; et
- En retirant les mots « en remplacement de monsieur le conseiller Cousineau » ;

2017-484 APPROBATION – RECOMMANDATIONS DU COMITÉ SUR LA
CIRCULATION – RÉUNION DU 18 JUILLET 2017

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'approuver les recommandations contenues au procès-verbal de la réunion du comité sur la circulation tenue le 18 juillet 2017.

2017-485 PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes ci-après indiquées, étant des citoyens de Pointe-Claire, concernant les sujets suivants :

Monsieur John Belvedere :

- L'identification des organismes de charité qui bénéficient de la participation de la Ville à l'occasion de la soirée bénéfice « Strangers in the Night ».

Monsieur Denis Bouchard :

- La localisation de la traverse pour piétons, à l'intersection du chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore et de l'avenue de la Pointe-Claire.

Une esquisse préparée le 15 août 2017, par monsieur Denis Bouchard, biologiste, ingénieur en environnement, est déposée.

2017-486 PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2712 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE EN CE QUI CONCERNE LES DATES DES SÉANCES DE L'ANNÉE 2018

Monsieur le conseiller Bissonnette présente un projet de règlement modifiant le Règlement PC-2712 sur la régie interne des séances du conseil de la Ville de Pointe-Claire, en ce qui concerne les dates des séances de l'année 2018 ;

Monsieur le conseiller Bissonnette donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

2017-487 PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION CONCERNANT UNE MODIFICATION DU RÈGLEMENT PC-2846 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TARIFS EXIGIBLES POUR LE FINANCEMENT DE BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE DE POINTE-CLAIRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017 DE FAÇON À AUGMENTER LE TARIF POUR LES NAGEURS DE CALIBRE « BOUT DE CHOU 1, GROUPES A ET B » ET À OFFRIR LA GRATUITÉ AUX RÉSIDENTS DE POINTE-CLAIRE POUR L'ACTIVITÉ DE NATATION PUBLIQUE AU CENTRE AQUATIQUE LES FINS DE SEMAINES SUR PRÉSENTATION DE LA CARTE MULTI

Madame la conseillère Thorstad-Cullen présente un projet de règlement modifiant le Règlement PC-2846 décrétant l'imposition des tarifs exigibles pour le financement de biens, services et activités offerts par la Ville de Pointe-Claire, pour l'exercice financier 2017, de façon à augmenter le tarif pour les nageurs de calibre « bout de chou 1, groupes A et B » et à offrir la gratuité aux résidents de Pointe-Claire pour l'activité de natation publique au centre aquatique les fins de semaines sur présentation de la carte Multi ;

Madame la conseillère Thorstad-Cullen donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

2017-488 PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION CONCERNANT UNE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE RELATIVEMENT À LA LARGEUR DES ACCÈS VÉHICULAIRES ET À LA SUPERFICIE DES ESPACES VÉGÉTALISÉS DANS CERTAINES ZONES RÉSIDENTIELLES

Monsieur le conseiller Cousineau présente un projet de règlement modifiant le Règlement de zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire relativement à la largeur des accès véhiculaires et à la superficie des espaces végétalisés dans certaines zones résidentielles ;

Monsieur le conseiller Cousineau donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

2017-489 APPROBATION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE RELATIVEMENT À LA LARGEUR DES ACCÈS VÉHICULAIRES ET À LA SUPERFICIE DES ESPACES VÉGÉTALISÉS DANS CERTAINES ZONES RÉSIDENTIELLES

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement

RÉSOLU : D'adopter un premier projet de règlement modifiant le Règlement de zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire relativement à la largeur des accès véhiculaires et à la superficie des espaces végétalisés en marge avant dans certaines zones résidentielles, tel que soumis par le service d'urbanisme le 4 juillet 2017 et dans la mesure où la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au projet joint au dossier décisionnel 17-613-10079.

2017-490 ADOPTION – RÈGLEMENT CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 400 000 \$ DESTINÉE AU FINANCEMENT DES DÉPENSES AFFÉRENTES AU PROGRAMME DE RÉANIMATION CARDIO-RESPIRATOIRE (RCR)

ATTENDU qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri,
Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement

RÉSOLU : D'adopter un règlement afin de prévoir la création de la réserve financière «Oliver et Estelle Nicholson» destinée au financement des dépenses nécessaires pour améliorer la qualité des services offerts par le programme de réanimation coronarienne et pulmonaire (CPR) de la Ville, dans la mesure où la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au projet joint au dossier décisionnel 17-143-9947.

2017-491 ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2818 SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES EN CE QUI CONCERNE L'APPROBATION D'UN PROGRAMME DE RÉUTILISATION DU SOL DÉGAGÉ

Le sujet relatif à l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement PC-2818 sur la démolition d'immeubles en ce qui concerne l'approbation d'un programme de réutilisation du sol dégagé est reporté à une prochaine séance du conseil.

2017-492 ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION PC-2786 POUR PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE ET D'UNE PLATE-FORME D'ENTRETIEN EN MATÉRIAUX COMBUSTIBLES AU 850, AVENUE SELKIRK

ATTENDU qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement

RÉSOLU : D'adopter un règlement modifiant le Règlement de construction PC-2786 pour permettre la construction d'une passerelle et d'une plate-forme d'entretien en matériaux combustibles au 850, avenue Selkirk, dans la mesure où la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au projet joint au dossier décisionnel 17-612-9936.

2017-493 ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2775 SUR LE ZONAGE EN CE QUI CONCERNE LES BÂTIMENTS ET CONSTRUCTIONS TEMPORAIRES SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION ET LES BOÎTES DE DONS DE VÊTEMENTS

Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement

RÉSOLU : D'adopter un second projet de règlement modifiant le Règlement PC-2775 sur le zonage en ce qui concerne les bâtiments et constructions temporaires sur les chantiers de construction et les boîtes de dons de vêtements, dans la mesure où la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au projet joint au dossier décisionnel 17-143-10014.

2017-494 **APPROBATION – PIIA – 85, AVENUE BELMONT**

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 85, avenue Belmont (Chalet Parc Valois) exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 1^{er} août 2017.

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement

RÉSOLU : D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme le 26 juin 2017 :

- A-2_Perspective 1 existante et projetée_2017-06-26 ;
- A-3_Perspective 2 existante et projetée_2017-06-26 ;
- A-4_Élévation avant couleur_2017-06-26 ;
- A-5_Élévation gauche couleur_2017-06-26 ;
- A-6_Élévation arrière couleur_2017-06-26 ;
- A-7_Élévation droite couleur_2017-06-26 ;
- A-11_Élévations projetés_2017-06-26 ;
- Échantillons_2017-06-26 ;

et ce, relativement à la rénovation de l'enveloppe du chalet du parc Valois au 85, avenue Belmont, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

2017-495 **REFUS – PIIA – 51, AVENUE BROADVIEW**

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 51, avenue Broadview exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme n'a pas recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 17 juillet 2017.

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement

RÉSOLU: DE refuser d'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme le 13 juillet 2017 :

- Vues de la porte_2017-07-13 ;

et ce, relativement au remplacement des panneaux de brique terra-cotta, approuvés le 7 juin 2016 à l'égard de l'immeuble sis à 51, avenue Broadview, ceux-ci n'étant pas conformes aux critères énoncés aux paragraphes 15 et 19 de l'article 31 du Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale en ce que le fait de procéder au changement des panneaux de brique par des panneaux en bois ressemblant à de la brique, est non conforme au règlement.

2017-496 APPROBATION – PIIA – 338, CHEMIN DU BORD-DU-LAC-LAKESHORE

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 338, chemin Bord-du-Lac-Lakeshore exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 1^{er} août 2017.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme les 27 et 30 juin 2017 :

- Matériau de toiture proposé_2017-06-30 ;
- Résumé _2017-06-27 ;

et ce, relativement au remplacement du surplomb du rez-de-chaussée et de peindre les escaliers au 338, chemin Bord-du-Lac-Lakeshore, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 500 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2017-497 APPROBATION – PIIA – 59, AVENUE COOLBREEZE

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 59, avenue Coolbreeze exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 17 juillet 2017.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme les 12 et 29 juin et 11 juillet 2017 :

- Échantillons_2017-06-29 ;
- Plan façade maison 2017-07-11 ;
- Vue de dessus_2017-07-11 ;
- Certificat de localisation _2017-06-12 ;

et ce, relativement au remplacement du palier avant par une nouvelle véranda au 59, avenue Coolbreeze, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 1 000 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2017-498

APPROBATION – PIIA – 100, AVENUE DRAYTON

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 100, avenue Drayton exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 1^{er} août 2017.

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme le 4 juin 2017:

- Extérieur 9_2017-06-04 ;
- Extérieur10_2017-06-04 ;

et ce, relativement à l'extérieur de la maison à peindre au 100, avenue Drayton, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants ne devront pas produire, avant l'émission du permis, une garantie financière auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2017-499

APPROBATION – PIIA – 18, AVENUE DU GOLF

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 18, avenue du Golf exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 1^{er} août 2017.

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme les 27 juin, 10 juillet et 1^{er} août 2017 :

- Échantillon_2017-06-27 ;
- Élévation arrière et latérale_2017-07-10 ;
- Élévation arrière en couleur_2017-07-10 ;
- Élévation avant proposé_A-10_2017-07-10 ;
- Hauteur du bâtiment _2017-08-01 ;
- Élévation arrière_2017-08-01 ;

et ce, relativement à l'agrandissement de l'extension arrière et de rénovations extérieures au 18, avenue du Golf, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 5 000 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2017-500

APPROBATION – PIIA – 30, AVENUE HILLCREST

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 30, avenue Hillcrest exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 1^{er} août 2017.

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement

RÉSOLU :

D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme le 12 juin 2017 :

- Échantillon_2017-06-12 ;
- Élévation arrière_proposée et existante_2017-06-12 ;
- Élévation avant_proposée et existante_2017-06-12 ;
- Élévation côté gauche_proposée et existante_2017-06-12 ;

et ce, relativement au remplacement du revêtement de stucco et d'aluminium existant au 30, avenue Hillcrest, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 200 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2017-501

APPROBATION – PIIA – 8, AVENUE MARIE-ANNE

Conformément à la résolution 2017-506, la décision à prendre concernant l'approbation de ces plans est reportée à une prochaine séance du conseil.

2017-502

APPROBATION – PIIA – AVENUE DONEGANI

ATTENDU que le règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété identifiée par les lots 4 254 598 et 4 252 225 situés sur l'avenue Donegani, entre le boulevard des Sources et l'avenue Chester exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 17 juillet 2017.

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D'approuver les documents suivants, reçus au service d'urbanisme:

RÉSOLU:

- Plan d'ensemble du projet Kubik Condominiums Pointe-Claire, préparés par Yves Émond, architecte, de Forme Studio Architectes, en date du 28 février 2017 :
 - Page 13, Vue aérienne – intentions ;
 - Page 14, Perspective – intersection de l'avenue Donegani et l'avenue Cardinal ;
- Plans d'architecture pour le bâtiment A, préparés par Yves Émond, architecte, de Forme Studio Architectes, en date du 5 juin 2017:
 - Page 6, Plan d'implantation – Plan masse-margele ;
 - Page 7, implantation ;
 - Page 14, Coupe A ;
 - Pages 15 et 16, Perspectives ;
 - Pages 17 à 20 inclusivement : Élévations en couleur et légende des matériaux ;
- Plans d'architecture du paysage pour le bâtiment A, page 30, Annexe - Architecture du paysage – Plan d'aménagement général, préparé par Version Paysage, en date du 5 juin 2017.
- Rapport descriptif et justificatif de la brique Brampton (26 pages) complété le 17 juillet 2017.

et ce relativement au développement intégré d'un complexe résidentiel multifamilial composé de quatre bâtiments sur l'avenue Donegani, et à la construction du premier de ces bâtiments, situé sur les lots 4 254 598 et 4 252 225, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs du Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, et plus spécifiquement aux chapitres 12, 14 et 16 applicables au village Valois, aux propriétés situées aux limites de la Ville et au développement durable ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 170 000 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2017-503

OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 325, AVENUE AVRO

Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont,
Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement
D'octroyer une dérogation mineure en faveur de l'immeuble situé au 325, avenue Avro, afin de permettre l'installation de deux réservoirs hors terre de 3,23 m x 2,66 m (10,6' x 8,75') dans la marge arrière.

RÉSOLU :

2017-504

OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 6, AVENUE BELLEVUE

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement
D'octroyer une dérogation mineure en faveur de l'immeuble située au 6, avenue Bellevue, afin de permettre une marge arrière de 7,24 m (23,57'), plutôt que la marge arrière minimale permise de 7,5 m (24,6').

RÉSOLU :

2017-505 OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 252, AVENUE CHAMPLAIN

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'octroyer une dérogation mineure en faveur de l'immeuble situé au 252, avenue Champlain, afin de permettre l'installation d'un mur de soutènement d'une hauteur de 0,76 m (2,5') sur la ligne de propriété arrière plutôt qu'à la distance requise de 0,6 m (2') de la ligne de propriété.

2017-506 OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 8, AVENUE MARIE-ANNE

Avant de prendre une décision concernant l'octroi d'une dérogation mineure afin de permettre, au 8, avenue Marie-Anne une largeur de bâtiment de 81,9% de la largeur frontale du lot plutôt que la largeur maximale de bâtiment permise de 70% de la largeur frontale du lot, les membres du conseil donnent la parole à monsieur David Johnston qui adresse les représentations suivantes :

- Monsieur Johnston demande aux membres du conseil de rejeter la demande de dérogation mineure telle que formulée ou, à tout le moins, reporter la décision à prendre relativement à l'octroi de cette dérogation mineure lors d'une prochaine séance du conseil ;
- Monsieur Johnston demande aux membres du conseil de considérer plutôt d'accorder une dérogation mineure afin de permettre la construction d'un garage en marge avant ;

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement DE reporter à une prochaine séance du conseil la décision à prendre relativement à :

- L'octroi d'une dérogation mineure afin de permettre au 8, avenue Marie-Anne une largeur de bâtiment de 81.9% de la largeur frontale du lot, plutôt que la largeur maximale de bâtiment permise de 70% de la largeur frontale du lot ; et
- L'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement à une extension et à des rénovations au 8, avenue Marie-Anne ;

2017-507 AUTORISATION – PARTICIPATION – CONGRÈS VISEZ +EAU

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'autoriser messieurs Paul Biloserskyj, Etienne Paquet, David Tontini, Félix Gosselin, Julien Lemay, madame Natalia Kalbarczyk, ainsi que messieurs Christopher Bielby et Martin Gingras, à représenter la Ville de Pointe-Claire au congrès Visez+Eau de la Fédération de natation du Québec, qui aura lieu à Shawinigan, Québec, du 22 au 24 septembre 2017 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus relativement à la participation de ces personnes à ce congrès, conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 02-701-13-313, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 17-10115 émis le 11 juillet 2017.

2017-508 AUTORISATION – PARTICIPATION – SÉMINAIRE DE L'ASSOCIATION DES INGÉNIEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (AIMQ)

Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement

RÉSOLU : D'autoriser monsieur Benoît Filion, planificateur – Ingénierie et immeubles, à représenter la Ville de Pointe-Claire au séminaire de l'Association des ingénieurs municipaux du Québec (AIMQ), qui aura lieu à Saint-Sauveur, Québec, les 10 et 11 septembre 2017 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus par monsieur Filion relativement à sa participation à cette formation, conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 02-315-00-313, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 17-10159 émis le 21 juillet 2017.

2017-509 AUTORISATION – PARTICIPATION – TOURNOI DE GOLF ORGANISÉ PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'autoriser monsieur le maire Morris Trudeau, messieurs les conseillers Aldo Iermieri, Jack Beaumont et Jean-Pierre Grenier, à représenter la Ville de Pointe-Claire au tournoi de golf devant se dérouler au Club de golf Saint-Raphaël, le 20 septembre 2017, organisé par la Chambre de commerce de l'Ouest-de-l'Île, au coût de 975 \$, plus taxes;

D'autoriser le remboursement des frais encourus relativement à la participation de monsieur Trudeau et de messieurs les conseillers Iermieri, Beaumont et Grenier à cette activité, conformément à la politique en vigueur ;

D'autoriser également mesdames les conseillères Cynthia Homan et Kelly Thorstad-Cullen, ainsi que messieurs les conseillers Bissonnette et Smith à assister au souper qui suivra le tournoi, à un coût s'élevant à 500 \$, plus taxes ;

D'autoriser également le remboursement des frais encourus relativement à la participation de ces membres du conseil au souper qui suivra le tournoi, conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 02-111-00-311, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 17-10110 émis le 6 juillet 2017.

2017-510 AUTORISATION – PARTICIPATION – SOIRÉE BÉNÉFICE « STRANGERS IN THE NIGHT »

RÉSOLU : ATTENDU QUE les membres du conseil ont été invités à participer à la soirée bénéfice « Strangers in the night » devant se tenir le 25 août 2017 ;

ATTENDU QUE cet événement est de nature exceptionnelle et qu'un certain protocole exige la présence de l'élu et son conjoint.

Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'autoriser monsieur le maire Morris Trudeau, madame la conseillère Cynthia Homan, messieurs les conseillers Dennis Smith, Jean-Pierre Grenier et Aldo Iermieri, accompagnés de leur conjoint(e)s, à représenter la Ville de Pointe-Claire à la soirée bénéfice « Strangers in the night », organisé par la Fondation pour l'enfance Starlight Québec, aux bénéfices des organismes suivants : « Fondation Miriam, Refuge pour les femmes de l'Ouest-de-l'Île et Cure – SMA », devant se tenir au Centre commercial Fairview Pointe-Claire, le 25 août 2017 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus relativement à la participation des membres du conseil mentionnés au premier alinéa, ainsi que par leur conjoint(e)s à cette activité, conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses (2 000 \$) reliées à la présente autorisation au poste budgétaire 02-111-00-311, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 17-10112 émis le 6 juillet 2017.

2017-511 AUTORISATION – PARTICIPATION – COLLOQUE SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE RECYC-QUÉBEC ET ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'autoriser madame Emmanuelle Jobidon, coordonnatrice – Environnement et développement durable, à représenter la Ville de Pointe-Claire au colloque sur la gestion des matières résiduelles de Recyc-Québec et Éco Entreprises Québec, qui aura lieu à Trois-Rivières, Québec, les 19 et 20 septembre 2017 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus par madame Jobidon relativement à sa participation à ce colloque, conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à la présente autorisation au poste budgétaire 02-470-00-313.

2017-512 AUTORISATION – PARTICIPATION – COLLOQUE ANNUEL DE LA SÉCURITÉ CIVILE 2017

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'autoriser monsieur Réjean Cauchon, commandant et monsieur Robert Rousseau, inspecteur en prévention – Sécurité publique, à représenter la Ville de Pointe-Claire au colloque annuel du ministère de la Sécurité publique, qui aura lieu à Québec, du 16 au 18 octobre 2017 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus par messieurs Cauchon et Rousseau relativement à leur participation à ce colloque, conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 02-136-00-313, tel qu'il du certificat du trésorier n° 17-10254 émis le 1^{er} août 2018.

2017-513 AUTORISATION – PARTICIPATION – COLLOQUE ANNUEL 2017 DE L'ASSOCIATION DES TECHNICIENS EN PRÉVENTION INCENDIE DU QUÉBEC (ATPIQ)

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'autoriser monsieur Robert Rousseau, inspecteur - Prévention en sécurité publique, à représenter la Ville de Pointe-Claire au colloque annuel de l'Association des techniciens en prévention incendie du Québec (ATPIQ), qui aura lieu à Rivière-du-Loup, Québec, du 14 au 16 septembre 2017 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus par monsieur Rousseau relativement sa participation à ce colloque, conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 02-291-00-313, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 17-10256 émis le 1^{er} août 2017.

2017-514 AUTORISATION – PARTICIPATION – CONGRÈS ANNUEL DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION DU QUÉBEC

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement

RÉSOLU : D'autoriser mesdames Katya Borrás, coordonnatrice – Bibliothèque (pour trois jours) et Charlotte Brown, responsable – Services techniques (pour deux jours), à représenter la Ville de Pointe-Claire au congrès annuel des professionnels de l'information du Québec, qui aura lieu à Montréal, Québec, du 11 au 13 octobre 2017 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus par mesdames Borrás et Brown relativement à leur participation à ce congrès, conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 02- 702-30-313, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 17-10140 émis le 1^{er} août 2017.

2017-515 CONFIRMATION ET RATIFICATION – MANDAT À LA FIRME BÉLANGER SAUVÉ

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement DE confirmer et ratifier un mandat à la firme « Bélanger Sauvé » afin de faire appel de la décision rendue devant la Cour supérieure du Québec, le 14 juin 2017, dans la cause 500-17-096405-165, devant la Cour d'appel du Québec, afin d'obtenir une décision favorable du Tribunal selon la conclusion de la « déclaration d'appel » dont une copie est jointe au dossier décisionnel 17-143-10133.

2017-516 APPROBATION – POLITIQUE DE PLACEMENT DE L'ENCAISSE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement D'approuver la politique de placement de l'encaisse dans la mesure où la version finale de cette politique est substantiellement conforme au projet joint au dossier décisionnel 17-137-10268.

2017-517 DÉPÔT – LISTE DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES POUR LA PÉRIODE DU 20 JUIN 2017 AU 1^{ER} AOÛT 2017 ET LE REGISTRE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE DU 19 JUIN 2017 AU 1^{ER} AOÛT 2017

La liste des amendements budgétaires pour la période du 20 juin 2017 au 1^{er} août 2017 et le registre des chèques pour la période du 19 juin 2017 au 1^{er} août 2017 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

2017-518 OCTROI D'UN CONTRAT – RÉFECTION DU TERRAIN DE SOCCER AU PARC HERMITAGE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement D'octroyer un contrat pour la réfection du terrain de soccer au parc Hermitage à « PNG Projets d'aménagement Inc. », laquelle a fourni la plus basse soumission conforme pour un montant total de 378 599,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GP170030 ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 22-417-22-852 et 03-920-16-161, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 17-10176 émis le 25 juillet 2017.

2017-519 OCTROI D'UN CONTRAT – RÉFECTION DE SENTIERS EN DIVERS ENDROITS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'octroyer un contrat pour la réfection de sentiers en divers endroits à « Les Mains Vertes du Paysage Inc., laquelle a fourni la plus basse soumission conforme pour un montant total de 251 078,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GP170033 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-417-02-858, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 17-10174 émis le 24 juillet 2017.

2017-520 REJET DES SOUMISSIONS – RECONSTRUCTION DU STATIONNEMENT DU PARC TERRA COTTA

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement DE rejeter les soumissions reçues à la suite d'un appel d'offres lancé pour la reconstruction du stationnement du parc Terra Cotta, celles-ci dépassant de plus de 20% l'estimation du coût des travaux, laquelle dépassait déjà de 6% le budget alloué pour la réalisation de ce projet ;

DE mandater le service de l'ingénierie et immeubles afin que ce projet soit raffiné après avoir effectué des forages supplémentaires permettant de mieux en saisir l'ampleur.

2017-521 OCTROI D'UN CONTRAT – RÉALISATION D'UN JARDIN DE PLANTES MELLIFÈRES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'octroyer un contrat pour la réalisation d'un jardin de plantes mellifères à « Epar Horticulture Inc. », laquelle a fourni la plus basse soumission conforme pour un montant total de 28 681,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres TP170022 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-17-015, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 17-10177 émis le 1^{er} août 2017.

2017-522 OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE TRADUCTION

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture de services professionnels de traduction à « Documents traduction Inc. », laquelle a fourni la plus basse soumission conforme pour un montant total de 160 965 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres DP1700015 ;

D'indiquer que la Ville se réserve l'option de renouveler ce contrat pour chacune des années 2018 et 2019 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-145-00-419, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 17-10247 émis le 2 août 2017.

2017-523 OCTROI D'UN CONTRAT – CONSTRUCTION ET INSTALLATION D'UNE STÈLE AVEC ÉCRANS DYNAMIQUES SUR L'AVENUE CARTIER

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'octroyer un contrat pour la construction et l'installation d'une stèle avec écrans dynamiques sur l'avenue Cartier à « Les Enseignes Professionnelles », laquelle a fourni la plus basse soumission conforme pour un montant total de 82 143,89 \$, taxes incluses selon le montant soumis pour l'année 2016-2017, conformément aux documents de l'appel d'offres IP160003 ;

D'approprier à même le surplus non autrement autorisé, la somme de 175 000 \$ pour la réalisation du projet « Electronic Billboard – Communications » sur l'avenue Cartier ;

D'autoriser le directeur du service des finances à créer les postes budgétaires afférents à chacun de ces projets ;

D'imputer cette dépense à la réserve constituée en vertu de la présente résolution.

2017-524 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – RÉNOVATION DU
CHALET DE PARC TERRA COTTA

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont,
Appuyé par la conseillère Homan, et unanimement
D'approuver une modification au contrat intervenu entre la Ville de
Pointe-Claire et « Héloïse Thibodeau Architecte » relativement au
contrat de fourniture de services professionnels rendus durant la
construction du chalet du parc Terra Cotta, pour un montant de
505,89 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme faisant
passer le montant total du contrat à la somme de 103 753,43 \$, taxes
incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-15-021, tel qu'il
appert du certificat du trésorier n° 17-10153 émis le 21 juillet 2017.

2017-525 APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – SERVICES
PROFESSIONNELS D'ÉTUDES GÉOTECHNIQUES, DE
CARACTÉRISATIONS ENVIRONNEMENTALES ET DE CONTRÔLE
DE LA QUALITÉ POUR LA RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES
MUNICIPALES

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement
D'approuver neuf modifications au contrat intervenu entre la Ville de
Pointe-Claire et « Amec Foster Wheeler Environnement et
Infrastructure » relativement à la fourniture de services professionnels
d'études géotechniques, de caractérisations environnementales et de
contrôle de la qualité pour la réfection des infrastructures municipales,
pour un montant de 78 576,41 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme faisant
passer le montant total du contrat à la somme de 551 619,16 \$, taxes
incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-17-001, tel qu'il
appert du certificat du trésorier n° 17-10142 émis le 21 juillet 2017.

2017-526 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT –
RECONSTRUCTION DE L'AVENUE TECUMSEH ENTRE L'AVENUE
LABROSSE ET LE BOULEVARD BRUNSWICK

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier,
Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement
D'approuver une modification au contrat intervenu entre la Ville de
Pointe-Claire et « Les Constructions Jacques Théorêt Inc. »
relativement à la reconstruction de l'avenue Tecumseh, entre l'avenue
Labrosse et le boulevard Brunswick, pour un montant de 1 938,57 \$,
taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme faisant
passer le montant total du contrat à la somme de 1 418 747,50 \$, taxes
incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-416-02-837, tel qu'il
appert du certificat du trésorier n° 17-10130 émis le 14 juillet 2017.

2017-527 APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – RÉNOVATION
DE L'ANNEXE DE L'ARÉNA BOB-BIRNIE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri,
Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement
D'approuver sept modifications au contrat intervenu entre la Ville de
Pointe-Claire et « Les Constructions B. Martel » relativement à la
rénovation de l'annexe de l'aréna Bob-Birnie, pour un montant de
64 545,93 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme faisant passer le montant total du contrat à la somme de 1 953 066,90 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-416-12-836, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 17-10143 émis le 24 juillet 2017.

2017-528 APPROBATION - MODIFICATIONS AU CONTRAT – RESURFACAGE DE L'AVENUE DONEGANI ENTRE LES AVENUES TERRA COTTA ET ASHGROVE ET RECONSTRUCTION DE LA PISTE CYCLABLE SUR L'AVENUE DONEGANI ENTRE L'AVENUE WINDMILL ET LA GARE POINTE-CLAIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Smith,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement

RÉSOLU : D'approuver deux modifications au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et « La Compagnie Meloche Inc. » relativement au resurfaçage de l'avenue Donegani, entre les avenues Terra Cotta et Ashgrove et la reconstruction de la piste cyclable sur l'avenue Donegani, entre l'avenue Windmill et la gare Pointe-Claire, pour un montant de 5 945,50 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme faisant passer le montant total du contrat à la somme de 1 602 632,18 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-415-02-820, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 17-10239 émis le 31 juillet 2017.

2017-529 APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – REMPLACEMENT DU SYSTÈME D'IRRIGATION ET DE LA CLÔTURE DES TERRAINS DE TENNIS DU PARC CLEARPOINT

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement

RÉSOLU : D'approuver deux modifications au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et « Urbex Construction Inc. » relativement au remplacement du système d'irrigation de la clôture des terrains de tennis du parc Clearpoint, pour un montant de 7 733,77 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme faisant passer le montant total du contrat à la somme de 101 112,93 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 63-420-15-004, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 17-10127 émis le 17 juillet 2017.

2017-530 APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – RÉAMÉNAGEMENT DES BUREAUX DU SERVICE DU GREFFE ET DES RESSOURCES HUMAINES

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement

RÉSOLU : D'approuver cinq modifications au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et « Construction Encore Ltée » relativement au réaménagement des bureaux du service du greffe et des ressources humaines, pour un montant de 8 612,26 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme faisant passer le montant total du contrat à la somme de 211 877,13 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-416-32-836, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 17-10236 émis le 31 juillet 2017.

2017-531 APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – AMÉNAGEMENT
DES LOCAUX DU SERVICE D'URBANISME

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement
D'approuver cinq modifications au contrat intervenu entre la Ville de
Pointe-Claire et « Construction CPB Inc. » relativement à
l'aménagement des locaux du service d'urbanisme, pour un montant de
16 335,73 \$;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme faisant
passer le montant total du contrat à la somme de 375 877,50 \$, taxes
incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-417-72-851, tel qu'il
appert du certificat du trésorier n° 17-10193 émis le 25 juillet 2017.

2017-532 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT –
RECONSTRUCTION DES SERVICES MUNICIPAUX DANS L'AVENUE
SEDFIELD ENTRE LES AVENUES STILLVIEW ET ALSTON AINSI
QUE DANS L'AVENUE AMBASSADOR ET LA RÉFECTION DES
AVENUES NORWOOD ET ELDON

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement
D'approuver une modification au contrat intervenu entre la Ville de
Pointe-Claire et « Construction G-Nesis Inc. » relativement à la
reconstruction des services municipaux dans l'avenue Sedgfield, entre
les avenues Stillview et Alston, ainsi que dans l'avenue Ambassador et
pour la réfection des avenues Norwood et Eldon, pour un montant de
820,92 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme faisant
passer le montant total du contrat à la somme de 5 552 593,92 \$, taxes
incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-417-02-853, tel qu'il
appert du certificat du trésorier n° 17-10171 émis le 24 juillet 2017.

2017-533 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – RÉFECTION DE
DEUX SALLES DE FILTRATION DE DEUX PISCINES EXTÉRIEURES
(CONCEPTION DÉTAILLÉE ET SERVICES)

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement
D'approuver une modification au contrat intervenu entre la Ville de
Pointe-Claire et « Axor Experts-Conseils Inc. » relativement à la
fourniture de services professionnels pour la conception détaillée et
pour des services de surveillance durant la construction du projet de
réfection de deux salles de filtration de piscines extérieures, pour un
montant de 10 244,27 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme faisant
passer le montant total du contrat à la somme de 61 971,52 \$, taxes
incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-416-52-836, tel qu'il
appert du certificat du trésorier n° 17-10157 émis le 21 juillet 2017 ;

D'autoriser un virement budgétaire au montant susdit de 10 244,27 \$, à
partir du poste budgétaire 22-417-32-851 vers le poste 22-416-52-836,
tel que recommandé par le trésorier.

2017-534 APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT –
AGRANDISSEMENT DU PARC CANIN TERRA COTTA

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement

RÉSOLU : D'approuver deux modifications au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et « Urbex Construction Inc. » relativement à l'agrandissement du parc canin Terra Cotta, pour un montant de 5 699,67 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme faisant passer le montant total du contrat à la somme de 106 699,67 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-16-161, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 17-10135 émis le 18 juillet 2017.

2017-535 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS DE CONSULTANT SENIOR BILINGUE POUR L'ANNÉE 2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Smith,
Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement

RÉSOLU : D'approuver une modification au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et « Astérisme relations publiques et communications » relativement à des services professionnels de consultant senior bilingue pour l'année 2017, pour un montant de 47 427,19 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme faisant passer le montant total du contrat à la somme de 150 775,37 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-145-00-419, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 17-10245 émis le 2 août 2017.

2017-536 RÉSILIATION DU CONTRAT OCTROYÉ PAR LA RÉSOLUTION 2015-544

ATTENDU que l'administration de la Ville de Pointe-Claire et des représentants du cabinet « Deveau, Avocats », ont exprimés, au cours des dernières semaines et des derniers mois, des divergences de vue irréconciliables, quant à la poursuite du mandat octroyé à « Deveau, Avocats », en vertu de la résolution 2015-544.

Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri,
Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement

RÉSOLU : DE résilier, à toutes fins que de droit, le contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et le cabinet « Deveau, Avocats », en vertu de la résolution 2015-544 le tout, conformément aux dispositions applicables du contrat et du Code civil du Québec.

2017-537 APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN 2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement

RÉSOLU : D'approuver les critères de sélection devant être utilisés dans le cadre de quatre appels d'offres devant être lancés pour la fourniture de services professionnels relatifs à la réalisation de quatre projets devant être réalisés au cours de l'année 2017, tels que lesdits critères sont énoncés à la section « Description », du dossier décisionnel 17-315-10150 et suivant la pondération accordée à l'égard de chacun d'eux.

2017-538 APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DU PROJET DE RECONSTRUCTION DU TERRAIN DE BALLE-MOLLE AU PARC VALOIS

Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement

RÉSOLU : D'approuver les critères de sélection devant être utilisés dans le cadre d'un appel d'offres devant être lancé pour la fourniture de services professionnels nécessaires à la réalisation du projet de reconstruction du terrain de balle-molle au parc Valois, tels que lesdits critères sont énoncés à la section « Description » du dossier décisionnel 17-315-10165 et suivant la pondération accordée à l'égard de chacun d'eux.

2017-539 APPROBATION – ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL ET LA VILLE DE POINTE-CLAIRE RELATIVEMENT À L'ENCAISSEMENT DES CONSTATS D'INFRACTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont,
Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement

RÉSOLU : D'approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et la Ville de Pointe-Claire relativement à l'encaissement des constats d'infraction ;

D'autoriser le greffier, ou en son absence, l'assistante greffière, à signer ledit protocole d'entente, pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire.

2017-540 APPROBATION – ENTENTE ENTRE LES FIDUCIAIRES DE LA FONDATION OLIVER ET ESTELLE NICHOLSON ET LA VILLE DE POINTE-CLAIRE - TRANSFERT DES ACTIFS DE LA FONDATION

Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont,
Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement

RÉSOLU : D'approuver l'entente à intervenir entre les fiduciaires de la Fondation Oliver et Estelle Nicholson et la Ville de Pointe-Claire en ce qui concerne le transfert des actifs de la fondation, tel qu'indiqué au dossier décisionnel 17-143-9947.

2017-541 AUTORISATION – RÉSILIATION DU CONTRAT CONCERNANT LA FOURNITURE DE JEUX GONFLABLES POUR LES ANNÉES 2017 À 2019

Le sujet relatif à la résiliation du contrat intervenu avec « La Capitale en fête » pour la fourniture de jeux gonflables pour les années 2017 à 2019 est reporté à une prochaine séance du conseil.

2017-542 DÉPÔT – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE JUIN 2017

La liste des changements au personnel par décisions déléguées pour le mois de juin 2017, telle que préparée par monsieur Benjamin Noël, coordonnateur – dotation et développement du potentiel – ressources humaines est déposée et les membres du conseil en prennent acte.

2017-543 APPROBATION – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISION NON DÉLÉGUÉE AU 15 AOÛT 2017

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement

RÉSOLU : D'approuver la liste des changements au personnel par décision non déléguée pour le 15 août 2017, telle que signée par monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général et par monsieur Vincent Proulx, planificateur – ressources humaines.

2017-544 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri,
Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement

RÉSOLU : DE lever la présente séance à 20 h 25.

Morris Trudeau, Maire

Me Jean-Denis Jacob,
directeur des affaires juridiques
et greffier